

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/067/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 199/05 (ASA 31/065/2005 du 29 juillet 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIER D'OPINION

**NÉPAL**      **Gagan Thapa (h), ancien secrétaire général du Syndicat des étudiants népalais, 30 ans**

---

Londres, le 15 août 2005

Le 14 août, Gagan Thapa a comparu devant un tribunal d'exception à Katmandou, où il a été inculpé de sédition avant d'être relâché dans l'attente de son procès. Il était en garde à vue depuis le 27 juillet – les autorités lui reprochaient d'avoir scandé des slogans antimonarchistes lors d'une manifestation.

Selon un rapport publié par l'agence de presse népalaise Kantipur Online, Gagan Thapa a déclaré : « *Si des accusations de sédition sont portées contre ceux qui se battent pour la démocratie, alors je suis prêt à répondre de telles accusations* ».

Au cours d'une audience précédente, Gagan Thapa avait reçu un exemplaire de l'action urgente lancée en sa faveur. Il avait alors déclaré à des observateurs chargés de veiller à la bonne administration de la justice qu'une telle attention au niveau international avait été essentielle à sa sécurité. « *Si la communauté internationale n'avait pas été présente au bon moment, les mesures prises contre moi auraient été encore plus graves.* » Et d'ajouter : « *Dès que la pression internationale s'est fait ressentir, la police a changé de ton.* »

**Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*